

Lettre ouverte Op@le (nouveau logiciel financier des collèges et lycées)

A Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le 13 juin 2024

Op@le sera-t-il bientôt à l'Éducation nationale ce que le logiciel Scribe a pu être à l'Intérieur à savoir « l'exemple même d'une conduite de projet défailante » ? Ce constat fait par la Cour des comptes à propos du logiciel SCRIBE pourrait être dupliqué aujourd'hui à propos du progiciel Op@le tant ses défaillances sont nombreuses et ses utilisateurs désarmés devant le mutisme qui leur est opposé.

Les personnels administratifs utilisateurs d'Op@le dans les services de gestion souffrent d'un logiciel inabouti et y consacrent un temps considérable. Parmi les conséquences : **les missions au service des élèves, des familles ou des autres personnels, notamment enseignants, sont dégradées parfois lourdement. Et ce n'est rien en comparaison de ce qui nous attend, si vous ne prenez pas immédiatement la mesure de la situation.**

Les alertes sociales remontées par les organisations syndicales depuis 2022 ne cessent de s'amplifier mais en vain à ce stade. Peu après votre nomination, nous vous avons personnellement alertée le 11 avril 2024 : [lire ici](#)

En réponse, vous avez souhaité diligenter une inspection générale par courrier du 12 avril 2024.

Bonne nouvelle pour les personnels ? Pas si sûr... En effet, il convient de noter que parmi les inspecteurs généraux désignés comme pilotes pour cette mission d'évaluation, figure une fonctionnaire ayant eu parmi ses missions, en qualité de cheffe du bureau de la réglementation comptable à la direction des affaires financières, la charge de la préparation du déploiement du projet OPALE. Sur le plan de la déontologie, cette situation nous interroge.

Nous souhaitons en conséquence attirer solennellement votre attention sur la difficulté qui pourrait être la sienne à conserver l'objectivité requise pour une telle expertise d'évaluation. Or, il nous paraît souhaitable que vous puissiez bénéficier d'une analyse et de conclusions qui vous permettent une appréciation fiable de la situation. Nous espérons que vous publierez le rapport de cette inspection afin que nous puissions apprécier la qualité des travaux sans conserver de doute sur la conduite de cette mission.

Pour notre part, deux enquêtes ont été menées en 2023 et 2024 qui font état de souffrances au travail liées à l'utilisation du progiciel, conséquences de décisions bien mal avisées s'agissant par exemple des choix en matière d'ergonomie de la solution informatique. En toute clarté, les publications de ces enquêtes ont été confiées à la mission de l'inspection générale et nous en tenons les résultats à votre disposition : [lire ici](#)

Nous poursuivons les démarches permettant l'expression de nos collègues. Aussi avons-nous mis en ligne une [pétition le 3 juin 2024](#) : qui a déjà recueilli **plus de 5 000 signatures en une semaine.**

QUAND votre ministère prendra-t-il la mesure de la situation ? A cette heure, vos services persistent à exiger l'utilisation du logiciel sans prendre en compte les demandes de **SIMPLIFICATION** et maintiennent même la fin du déploiement pour tous en 2025. **C'est INSOUTENABLE !**

Ce progiciel, expérimenté dès 2021 par des volontaires, a vu sa généralisation *sous contrainte ministérielle* débuter en janvier 2024. Pourtant, aujourd'hui encore, Op@le ce sont :

- Des dysfonctionnements récurrents et non résolus pendant des mois. Un module important (les « régies ») ne fonctionne pas ! Le ministère recommande même de ne pas l'utiliser ! Les utilisateurs sont 81% à dénoncer les lenteurs techniques en 2024 !
- Une ergonomie désastreuse (selon 67% des personnels) rend complexe l'usage de l'outil ;
- Des services dégradés ou retardés : **bourses, télépaiement ou prélèvements pour la restauration avec des factures incompréhensibles pour les familles, voyages scolaires, paiement des fournisseurs...**
- Une dégradation significative des conditions de travail entraînant des arrêts de travail et même des **départs de l'Éducation nationale.**



Encore une fois, ce sont les personnels qui paient le prix du déploiement d'un outil dont le paramétrage natif est inabouti et dont les fonctionnalités ne sont pas totalement éprouvées. **Nous ne vous alertons pas à la légère des conséquences susceptibles d'intervenir face à la fragilité des services de gestion devant l'obstacle de la généralisation du déploiement en 2025.**

A l'occasion du déploiement des gratifications aux élèves de l'enseignement professionnel, vos services avaient déjà ignoré nos alertes. Qu'est-il advenu ? Nous avons raison : la presse s'en est d'ailleurs fait l'écho, bien qu'en réalité les retards de paiement n'avaient pas pour origine un problème technique mais une décision politique « coupée de la réalité » !

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/30/en-lycee-professionnel-la-colere-et-l-incomprehension-des-eleves-face-aux-retards-de-paiement-des-stages_6230721_3224.html

Nous nous étonnons d'autant plus des atermoiements actuels, dans un contexte où le Gouvernement prône la simplification administrative au bénéfice de ses agents. Nous ne réclamons pas la fin de l'utilisation du progiciel. Notre position actuelle pourrait être résumée par un des témoignages reçus à l'occasion de l'enquête 2024 sur le progiciel : « L'hélice du porte-avions Charles De Gaulle : défaut d'usage, mise sur cale pendant le temps nécessaire et une fois le problème résolu, remise à la mer. C'est un peu l'esprit qu'il faudrait avoir. Et je serai intéressé pour participer au chantier de remise à niveau. »

A cette occasion, vous pouvez mesurer tout l'engagement d'une filière administrative très peu encline aux « mouvements d'humeur » sporadiques et prête, malgré ses difficultés réelles, à contribuer à la sortie de crise. Un rapport parlementaire récent expose la sous-administration de votre ministère : [lire ici](#). Ne surajoutez pas aux difficultés en persistant dans une voie qui menace de faire « exploser » tout un pan de votre ministère et d'affecter le service public dû aux élèves et de leurs familles, au sein d'établissements qui ont plus que jamais besoin de « fonctionnaires disponibles ».

Aussi, éclairée des échecs du passé, espérons-nous que vous saurez prendre la main qu'aujourd'hui encore nous tendons pour prévenir de cet échec à notre sens imminent.

En résumé, nous, A&i UNSA, SNASUB FSU, CFDT Education Formation Recherche Publiques, CGT Educ' Action, Sud Education, SNALC, demandons à être entendus pour vous exposer les principales pistes et « sortir par le haut » de la situation actuelle :

- L'adaptation d'Op@le aux besoins des utilisateurs par des mesures de **SIMPLIFICATION** ;
- Un **MORATOIRE** sur son déploiement : arrêt de l'obligation de passer à Op@le. Etalement du calendrier autant que nécessaire dans l'attente des simplifications indispensables ;
- Une expertise de la direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- La mise en place de moyens accrus et pérennes pour l'accompagnement des personnels (formateurs et tuteurs en nombre suffisant, partout sur le territoire y compris dans les académies ultramarines) ;
- Une documentation unifiée et mise à jour régulièrement ;
- Le renforcement *effectif* des moyens d'assistance notamment pour les services informatiques ;
- L'ouverture des comptes épargne temps (CET) pour les congés non pris et le paiement des heures supplémentaires effectuées.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de notre très respectueuse considération.

J.M. BŒUF
SG A&i UNSA

P. LALOUETTE
CO SG SNASUB

C. NAVE-BEKHTI
SG CFDT EFRP

C. RISSEL
SG CGT Education

M. VALEGEAS
CO SG SUD Education

J.R. GIRARD
PN SNALC